

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné(e), Patrice LAURENT, Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez, certifie avoir procédé à la date du 30 juin 2023 à l'affichage de la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2023 portant prescription de la 3^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne et ce pendant une durée minimale d'un mois.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat administratif pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mourenx, le 11 juillet 2023



Patrice LAURENT